



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept juin à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du onze juin deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-1-2-60

OBJET : BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. SALLES Alain (en remplacement de Guy MERIEL)
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. FAU Eric (en remplacement de Serge BOYER)
Commune de SISTELS	: M BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LE CORRE Christiane : M. LOPES Ernest : M. ZANIN Daniel (pouvoir donné à Ernest LOPES) : Mme HOHOL Elisabeth : M. ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe : Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	: Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Monsieur Mathieu GIL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC7-1-2-60

OBJET : BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L. 2311-5 relatifs à l'arrêt des comptes et à l'affectation des résultats ;

Considérant qu'après avoir approuvé le compte administratif 2024 du budget principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat ;

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de : 7 760 611,83 €
- Un déficit cumulé d'investissement de : 6 626 394,20 €

Les restes à réaliser font état :

- d'un excédent de financement de 3 229 931,05 €.

Il en ressort donc un besoin de financement de 3 396 463,15 € de la section d'investissement.

Considérant que suite à un contrôle budgétaire de la Préfecture quant aux restes à réaliser, il convient de modifier la reprise anticipée des résultats du budget primitif ;

Le Président propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 3 396 463,15 € servant à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- Excédent reporté en fonctionnement (002) : 4 364 148,68€,

- de dire que les crédits correspondants seront ajustés lors de la décision modificative n°1.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 3 396 463,15 € servant à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- Excédent reporté en fonctionnement (002) : 4 364 148,68€,

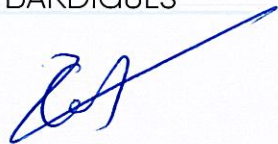
- de dire que les crédits correspondants seront ajustés lors de la décision modificative n°1.

Fait à Valence d'Agen, le 17 juin 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 18 juin 2025

Le secrétaire de séance
Monsieur le suppléant au Maire de
BARDIGUES



Mathieu GIL

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **25 JUIN 2025**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **25 JUIN 2025**

AR Préfecture

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 BUDGET PRINCIPAL

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20250617-2025CC7_1_2_60-DE
Numéro d'acte :	2025CC7_1_2_60
Date de décision :	17/06/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	2025CC7-1-2-60 BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	25/06/2025 09:31:02
Date de réception de l'AR :	25/06/2025 09:31:14